AUTO-ECOLE ANGEL'S CONDUITE
798 rue de Beauvais
60710 CHEVRIERES
03.44.36.74.39
angels.conduite@gmail.com

Programme de formation à la catégorie A1 du permis de conduire

1) Préambule

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm3 dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique de conduite.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation : Auto-école ANGEL'S CONDUITE
Raison sociale : EURL CENTRE DE FORMATION DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE
Adresse : 798 rue de Beauvais – 60710 CHEVRIERES
Adresse électronique : angels.conduite@gmail.com
Téléphone : 03.44.36.74.39
Siret : 901 654 368 00017
Agrément préfectoral : E 21 060 0005 0
Code NAF : 8553Z
Gérant : Angélique FAVRE
Responsable des relations avec les élèves : Angélique FAVRE

4) Les prérequis

- avoir minimum 16 ans ;
- être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2ème niveau (ASSR2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).
-

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1er juillet 1990) ;

Licence de circulation délivrée avant le 1er avril 1958.

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm3 (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm3, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm3.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire) si passage aux examens ;
- 7 heures de formation dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment, comprenant :
  - ✔ Une séquence théorique de 2 heures ;
  - ✔ Une séquence pratique hors circulation de 2 heures ;

✔ Une séquence pratique en circulation de trois heures.

7) Le programme de la formation 20 heures minimum

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

✔ *les dispositions légales en matière de circulation routière ;*
✔ *le conducteur ;*
✔ *la route ;*
✔ *les autres usagers de la route ;*
✔ *la réglementation générale et divers ;*
✔ *les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;*
✔ *les éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;*
✔ *les équipements de sécurité des véhicules ;*
✔ *les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.*

(Cf : tableau A annexe)

8) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.
L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité *(maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale)* et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.

Une épreuve en circulation de 30 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.**

9) Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des

risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement *(cf. tableau B annexe)*.

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Tableau A : Programme de formation détaillé

Compétences générales	Compétences détaillées
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul *(formation avec un enseignant de la conduite diplômé)*	● Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard ● Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord ● Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur ● Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité ● Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances ● Monter et rétrograder les rapports de vitesse ● Maîtriser la réalisation d'un freinage ● Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité ● Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) ● Maîtriser l'utilisation de l'embrayage ● Maîtriser les techniques d'inclinaison ● Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales *(formation avec un enseignant de la conduite diplômé)*	● Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte ● Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation ● Adapter l'allure aux situations ● Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité, ● Tourner à droite et à gauche ● Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité ● Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers *(formation avec un enseignant de la conduite diplômé)*	● Évaluer et maintenir les distances de sécurité ● Croiser, dépasser et être dépassé ● Négocier les virages de la façon la plus sécurisante ● Communiquer avec les autres usagers ● Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie ● Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible ● S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide ● Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense ● Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique *(formation avec un enseignant de la conduite diplômé)*	● Suivre un itinéraire de manière autonome ● Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie ● Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer ● Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir ● Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules

	● Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence ● Pratiquer l'écoconduite

TABLEAU B (Formation) SEQUENCE 1 : Théorie (2 heures)	
L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :	• D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ; • D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple • Conduire sous la pluie • Circuler de nuit • Anticiper et détecter les dangers ; • De connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ; • De savoir se rendre détectable ; • D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ; • D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues : • Connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ; • Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.
SEQUENCE 2 : Module hors circulation (2 heures)	
L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :	• Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ; • Démarrer et s'arrêter : • Position de conduite ; • Équilibre et répartition du poids du corps ; • Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ; • Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ; • Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ; • Tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) importance du regard ; • Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule : - avec et sans passager ; - en ligne droite et en virage.
SEQUENCE 3 : Module en circulation (3 heures)	
Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération. • L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :	• Rechercher les indices utiles ; • Adapter sa vitesse aux situations • Respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ; • Choisir la voie de circulation ; • Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ; • Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ; • Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;

	● Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration ; accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ; ● Négocier un virage.